# INSTRUCTIONS DESTINÉES AUX CHAUFFEURS EXTERNES À L'EFS IDF

Ce document vise à donner certaines instructions à un chauffeur externe à l'EFS Ile-de-France (chauffeur de taxi par exemple) qui transporte des produits sanguins labiles et des échantillons ou des tissus considérés comme « FRAGILE ».

## 1 - Enlèvement, transport et livraison du conteneur par le chauffeur

Les produits (sanguins, échantillons ou tissus) ont été emballés dans les locaux par le personnel de l'établissement de transfusion. Ce colis est impérativement accompagné de la fiche de Transport IDF/GTP/GAT/FO/015 pour les produits sanguin labiles et échantillons ou IDF/PTC/FO/002 pour les tissus, de l'EFS Ile-de-France, dûment remplie et placée sur le conteneur dans l'emplacement prévue à cet effet.

Pendant le transport, le conteneur ne doit en aucun cas être ouvert. Seule exception, un contrôle de police ou de douane.

En cas d'arrêt, le chauffeur verrouille toutes les portes de son véhicule afin d'assurer une protection contre tout déchargement illégal ou vol des produits transportés.

Le chauffeur livre le conteneur à l'adresse indiquée sur la fiche de transport et remplit les documents qui lui incombent réglementairement.

## 2 - Dispositions à prendre lors de tout incident

### 2.1 Remontée immédiate de l'information

Quel que soit le type d'incident (accident, panne véhicule ou ouverture de colis demandée par la police ou la douane), le chauffeur doit prévenir ou faire prévenir immédiatement le site Expéditeur du colis. Le service de ce site Expéditeur pourra être amené à rappeler au chauffeur les consignes à suivre et à lui donner des instructions particulières.
Le chauffeur doit noter impérativement sur la Fiche de transport le type d'incident survenu et si le ou les colis ont été ouverts.

### 2.2 Premiers gestes en cas d'exposition d'une personne à du sang

- Si le chauffeur a un accès à un point d'eau : nettoyer ou faire nettoyer la zone lésée à l'eau et au savon et rincer. Puis se rendre immédiatement sur un site de l'EFS Ile-de-France afin de désinfecter la plaie.
- En cas d'absence de point d'eau ou d'éloignement d'un site de l'EFS Ile-de-France : se rendre dans la pharmacie la plus proche.
- Déclarer l'accident du travail au plus tard dans les 48 heures selon les modalités en vigueur.
- Contacter le médecin référent qui évaluera les risques et fera le suivi nécessaire.

### 2.3 Mesures à prendre en cas de bris ou détérioration d'un conteneur

- Le colis est amené jusqu'au site de l'EFS Ile-de-France Destinataire qui le prend en charge et fait un inventaire des produits détériorés.
- Le site proposera au chauffeur une désinfection des zones souillées de son véhicule en cas de besoin.